

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ADDUCTION DE L'EAUPOTABLE
DE LA REGION D'ANGERVILLIERS**

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2014
18h30**

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESOUTER, Président.

Date de convocation : le 18 février 2014

Secrétaire de séance : M Yves DESSAUX

Etaient présents :

MM : LU - BOURDIN – POLINE - CHAINTREUIL - JOLIVOT - DESSAUX - AUDONNEAU - DELOGES - ROBIN - BAYEN

Mme : PICAULT

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

MM : BERRICHILLO – ZUMELLO – CLOU – ADEL PATIENT – GUENNEC – LONG – GLAIN

MME : COLOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – EXERCICE 2014 DCS 2014/9

Le Président expose au comité syndical ces orientations pour l'année 2014

Au point de vue budgétaire la situation du syndicat est bonne, puisque malgré les travaux nécessaire en 2014 (dévoisement de Briis+ réalisation du schéma directeur) nous devrions avoir un excédent d'un peu plus de 200 000 € (étant entendu que la subvention pour la réalisation du schéma directeur soit accordée).

Je précise que nous avons pris en compte par souci de prudence le versement de 78 381 € correspondant à la redevance pollution à l'Agence de l'Eau, tout en attendant une réponse de la cour Régionale des comptes pour la régularité de l'inscription de cette somme au budget 2014.

Nous devrions en cas de déblocage du contentieux avec l'Agence de L'eau percevoir la somme de 60 353,76 euros correspondant aux restes à réaliser et au solde de la subvention pour la construction de l'unité de traitement.

De plus nous avons pris en compte pour le dernier trimestre 2014, le recrutement du futur directeur pour la Régie.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé fait par Le Président, sur les engagements pour l'année 2014 prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

M JOLIVOT souhaite avoir des précisions sur le courrier de l'ARS du 10/02/2014 concernant les canalisations avec risque de migration du chlorure de vinyle monomère (CVM). Le Président précise que c'est sans objet les canalisations du syndicat n'étant pas en PVC, donc pas concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30